

Wanze, le 22 septembre 2022

Compte rendu de la réunion de CLDR 31 mai 2022

Présents :

- Membres de la CLDR : Bernard Englebert, Romain Ferri, Myriam Hobe, Michel Laffut, Loïc Leroy, Guy Mailiard, Bernadette Monfort, Denis Renson, Raymond Renwart, Christine Ruyters
- Pour le Collège : Aurélie Ochelen (Echevine)
- Pour la Commune : Dominique Lovens et Vanessa Sublet (Service Environnement)

Excusés :

- Membres de la CLDR : Marie-Paule Chapelle, Lucie Daco, Léon Dupagne, Jean-Pierre Houet, Julie Leclercq, Dominique Lejeune, Zénaïde Monti, Alphonse Pongo, Charlotte Rouxhet

Madame la Présidente, l'Echevine Aurélie Ochelen, accueille les membres. Après une présentation des actions de l'ADL, place au Contrat Rivière Meuse Aval et affluents. Cette présentation intervient suite à une demande de deux membres de la CLDR lors de l'autoévaluation du PCDR en 2021.

1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion de CLDR

Le compte rendu est approuvé.

2) Présentation des activités du Contrat Rivière par Samuel Vander Linden

Le Contrat Rivière est une plateforme partenariale rassemblant des acteurs privés et publics. Il vise l'amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraine. 11 communes sont présentes à l'échelle de la Meuse. Au niveau de la gestion des inondations, point central de la présentation, chacun peut être acteur et pas seulement les pouvoirs publics, notamment pour diminuer la vulnérabilité des habitations.

Au niveau légal, la Directive européenne Inondations de 2007 :

- établit un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques ;
- et vise à réduire les conséquences négatives sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

Cette Directive est transposée en droit wallon dans le Code de l'Eau.

Entre 2003 et 2007, existait le Plan PLUIES (Prévention et Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés).

Il est important de noter que cette Directive ne vise pas à lutter contre les inondations - qui un phénomène naturel - mais bien de limiter les conséquences négatives. Le changement

climatique devrait accentuer ces phénomènes d'alternances de grandes pluies et de sécheresses.

Les Plans de Gestion des Risques d'inondations (PGRI) représentent l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre par les différents acteurs concernés sur une période de 6 ans. L'enquête publique PGRI 2022-2027 qui s'est déroulée du 03/05 au 03/11/2021 sera prochainement validée par le Gouvernement Wallon.

Au niveau de la coordination :

- à l'échelle régionale : existe un Groupe Transversal Inondations (GTI)
- à l'échelle des sous-bassins hydrographiques (élaboration des PGRI) existent des Comités Techniques par Sous-Bassin Hydrographique (CTSBH) qui se réunissent 1 à 2 fois par an avec les : gestionnaires de cours d'eau, Communes, Provinces, Services régionaux en charge de l'aménagement du territoire, Intercommunales, PLANUS, Zones de secours, Contrats de rivière, Parcs naturels, Groupes d'Action Locale...

Au niveau des outils, 4 axes sont définis pour gérer les inondations :

- Prévention : prévenir les dommages causés par les inondations en évitant la construction dans les zones inondables ;
- Protection : réduire la probabilité des inondations à un emplacement spécifique ;
- Préparation : informer la population sur les risques imminents d'inondation ;
- Réparation et analyse post-crise : atténuation des impacts sociaux et économiques de la population touchée.

Concrètement, il s'agit de :

- La cartographie de l'aléa d'inondations et des axes de ruissellement concentré ;
- La circulaire ministérielle Constructibilité en zone inondable ;
- Différents subsides et appels à projets faisant suite aux inondations ;
- L'étude hydrologique et hydraulique du bassin de la Meuse
- La création d'un sous-comité technique afin d'améliorer la concertation à l'échelle du bassin de la Meuse

En termes d'actions, plusieurs sont en cours :

- La mise à jour du Plan Particulier d'Urgence en cas d'Inondations de Wanze ;
- La réédition de la brochure Inondations : des conseils pour anticiper et mieux réagir ;
- L'étude et la proposition d'aménagement de sites impactés par le ruissellement avec les acteurs concernés (riverains, agriculteurs...) ;
- La protection du quartier "Vieille Hesbaye" contre les inondations.

Des bonnes pratiques et certains comportements sont à éviter pour prévenir les inondations :

- Préserver les berges ;
- Pas de constructions et de dépôts à moins de 6m : 30% des points noirs est la présence de déchets verts sur les berges ;
- Pas de remblai en zone inondable ;
- Pas d'obstacles à l'écoulement : clôtures, passerelles...

Au niveau des habitations, pour réduire leur vulnérabilité, voici ce qui est préconisé :

- Prévoir des possibilités d'obstruer les ouvertures (batardeaux)
- Placer des clapets anti-retour
- Mettre hors eau les installations électriques, de chauffage, etc.
- Utiliser des revêtements résistants
- Aménager les abords pour favoriser l'infiltration de l'eau : le réflexe d'aménager des bassins d'orage ou des Zones d'Immersion Temporaires est une solution onéreuse, travailler sur l'ensemble du parcellaire avec l'aménagement de bande enherbée, fascines est une alternative intéressante.

3) Les projets en attente dans le PCDR en lien avec la thématique de l'eau

Trois projets sont inscrits dans le PCDR, en lien avec la thématique de l'eau :

- FP 5 (lot 3) : Aménagement d'un espace vert de détente en face de l'ancien moulin rue Delhalle
- FP 6 (lot 3) : Aménagement d'un espace de détente d'intérêt écologique à la grande prairie
- FP 7 (lot 2) : Aménagement d'un espace nature et de repos derrière la rue Bolly

A la lumière de la présentation, ces trois projets restent pertinents.

Pour les fiches projet 6 et 7, la création de parc de pluie, c'est-à-dire un parc d'agrément avec des zones d'expansion en temps de crue, où l'eau va pouvoir entrer, avec la création de noues et de mares sèches qui vont se remplir répond au besoin d'augmentation de zones de biodiversité et de lieu où l'eau peut s'infiltrer.

La Présidente clôt la séance et remercie les participants.

Pour la Commune de Wanze,
Vanessa Sublet